



## Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat Partie n°2 de l'ancien cimetière

Concession n°1028 - RIBEYROLLE PEROL

Délivrée le 10/05/1930 (en mairie)

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : RIBEYROLLE Jean,  
PEROL Marie-Antoinette (ep. RIBEYROLLE)

Aujourd'hui, le 25 juillet 2023, à 9 heures 30 de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 25 juin 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Il est précisé qu'aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis (affiché le 25/06/2023 à la porte de la mairie et au cimetière, sur le site internet de la commune et dans la presse régionale)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de le titre de concession dont une copie est ci-annexée

***végétation envahissante, traces de rouille sur le tour en ferronnerie, objets funéraires brisés***

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police

Signature du maire



CONCESSION N°: 1028

CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :  
RIBEYROLLE PEROL

Date d'acquisition : 10/05/1930 Cimetière : Partie n°2 de l'ancien cimetière

Etat général: végétation envahissante , traces de rouille sur le tour en ferronnerie ,  
objets funéraires brisés

Superficie : 6 M<sup>2</sup> Durée de la concession : perpétuelle

Description de la concession : pleine terre - tour en fer forgé

Objets funéraires : plaques

Liste des défunts inhumés (connus) : RIBEROLLE Jean, PEROL Marie-Anne  
Madeleine  
Cép. RIBEROLLE

**Observations :**

#### RAPPEL DE LA PROCEDURE

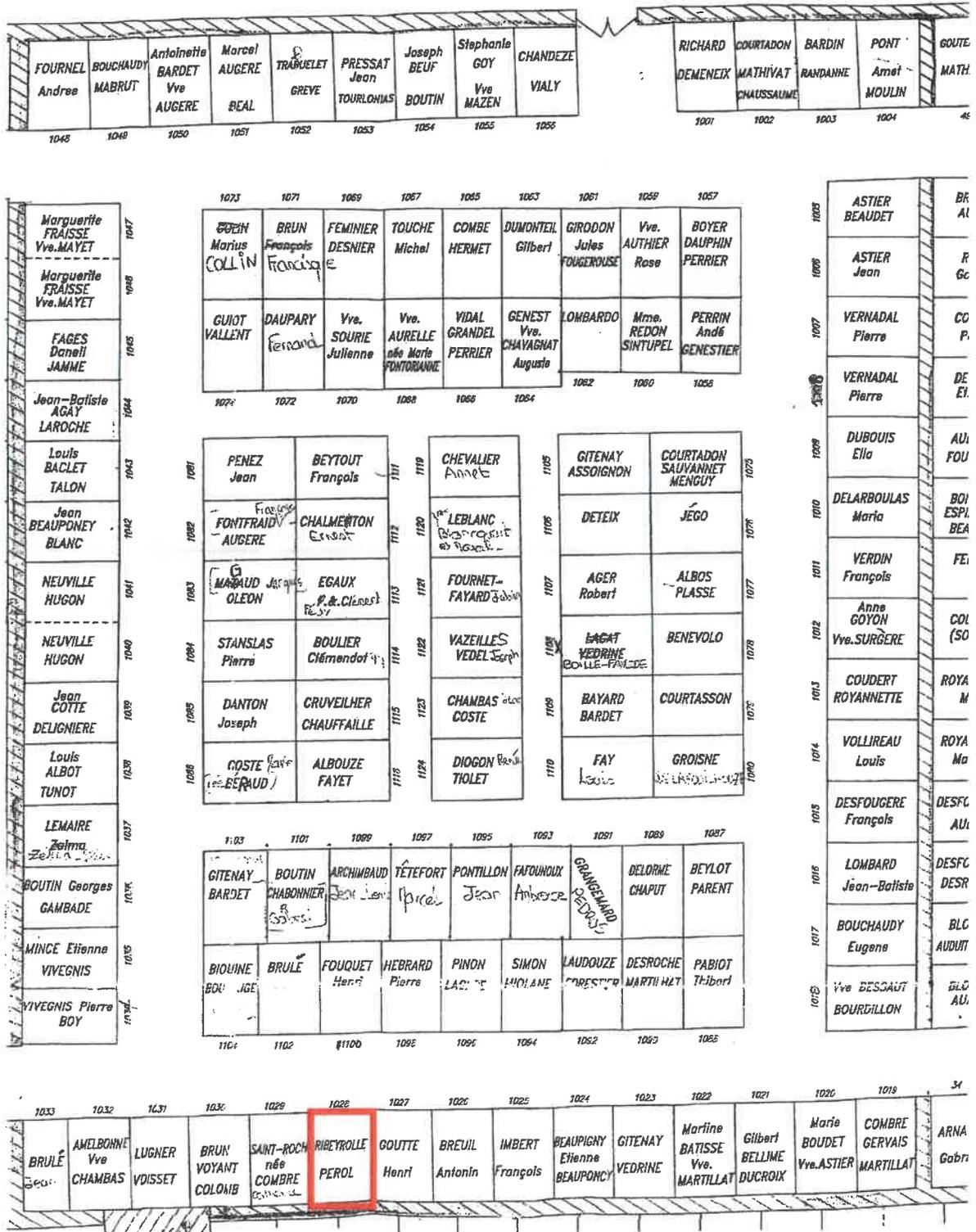
➤ Procès-verbal de constatation initial du 25/07/2023, avec les signatures de :

\*\* Christine MANDON (Madame le Maire) ;

\*\* Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).

Annexe – Procès-Verbal initial constatant l'état d'abandon d'une concession – N°1028

Plan



Acte de concession

1028

DÉPARTEMENT  
Eure-et-Loire  
ARRONDISSEMENT  
Châteauneuf  
CANTON  
Châteauneuf

Commune d'AULNAY

CONCESSION A PERPETUITE

(Sépulture dans le cimetière communal)

Nous, Maire de la commune d'AULNAY  
Vu le décret du 22 juillet 1903 dans ses dispositions  
relatives aux Concessions de terrain pour fondation de sépulture dans les  
cimetières

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 1923 relative aux cimetières  
communaux

Vu l'avis de M. le Préfet du département, en date du 22 avril 1925  
approuvant de l'avis du Conseil municipal donné par délibération en date  
du 5 avril 1925 et fixant le règlement des Concessions de terrain  
pour sépultures

Vu la demande déposée par M. *Joseph Sabeyrolles*  
et tendant à obtenir la Concession perpétuelle de *1 m 50* mètres  
superficiels de terrain dans le cimetière de cette commune, pour y fonder, à  
perpetuité, la sépulture *perpetuelle de celle de sa femme*

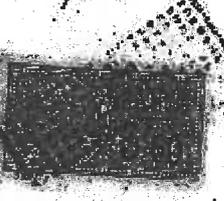
L'admissionnaire s'engageant à verser immédiatement dans la  
caisse du recensement communal, pour prix principal de cette Concession, la  
somme de *1000 francs*

dont *deux cents francs* au profit de la commune,  
ou *cent francs* au profit des pauvres, le tout  
conformément aux délibérations et arrêtés précités.

ARRÊTÉS

ARTICLE PREMIER

Il est fait Concession A PERPETUITE, à partir de ce jour, au profit de  
l'impétrant, d'une superficie de *1 m 50* MÈTRES SUPERFICIELS.



No 4440244 de la 2e Série Communes

2016



2017



2023



☞ Photographie du PV du 25/07/2023

